



# Affaire Piazzoli contre la MSA Provence Azur

## Le verdict est tombé ...

Après, plus de 6 ans de procédure, l'Arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, du 11 juin 2021, a donné raison, à notre camarade Gilles Piazzoli, dans son procès, contre la Direction de la MSA PA.

Cet Arrêt, confirme le jugement des Prud'hommes, qui était déjà favorable à Gilles, déboute la MSA PA, de toutes ses demandes et la condamne, à payer l'intégralité des frais d'avocat, soit 1500€, au titre de l'article 700 du CPC !

Au-delà, du cas personnel, de notre camarade Gilles, que notre Fédération a soutenu depuis le départ et de nouveau, le 30 mars 2021, à Aix en Provence, suite à la sanction injuste, infligée par sa Direction ...

Cette décision de justice, dans ce procès politique, est une magnifique victoire, pour toute la CGT !

Gilles a eu raison, de défendre la mémoire, d'Ambroise Croizat, le créateur de notre Sécurité Sociale !

Son courage et sa conscience politique, doivent servir d'exemples, pour tous les militants de la CGT !

**Non ... la vérité ne se sanctionne pas !**

**Non ... le Patronat qui rasait les murs, en 1945, ne nous impressionnera jamais !**

**Quand la CGT est debout .... Unie, forte et déterminée ... la victoire est au bout !**



## VIVE LA SÉCU, VIVE CROIZAT ET VIVE LA FNPOS CGT !

